

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 1248-205-2011 ET 1250-51-2011

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage* et un projet de règlement modifiant le *Règlement de lotissement* de la Ville de Beloeil,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 27 juin 2011, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :

Règlement 1248-205-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin de modifier les usages autorisés dans la zone résidentielle H-349 et de prévoir les normes applicables dans cette zone.

Règlement 1250-51-2011 modifiant le règlement de lotissement 1250-00-93, afin de modifier les dimensions minimales des lots ou des terrains applicables dans la zone H-349.

2. Le projet de règlement **1248-205-2011** vise la zone H-349. Il a pour effet dans cette zone :
 - De prohiber les habitations unifamiliales isolées et jumelées et d'autoriser les habitations multifamiliales d'un maximum de 6 logements et d'établir les normes applicables à cette zone;
 - D'obliger le développement d'habitations multifamiliales en concept de développement particulier et de prévoir les normes d'implantation applicables.
3. Le projet de règlement **1250-51-2011** vise également la zone H-349. Il a pour effet :
 - D'abroger les normes de dimensions et superficie minimales des terrains et des lots pour une habitation unifamiliale isolée ou jumelée car ce type d'habitation ne sera plus autorisé dans la zone concernée;
 - D'ajouter les normes de dimensions et superficie minimales des lots ou des terrains applicables à un concept de développement particulier.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 juillet 2011 à 19 heures 30 dans la salle du conseil, à la mairie de Beloeil située au 777, rue Laurier. Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ces projets contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Les projets de règlements peuvent être consultés à la mairie de Beloeil, durant les heures de bureau.

Donné à Beloeil, ce 13 juillet 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.

CROQUIS DE LA ZONE H-349

